

La lettre d'information du Conseil Municipal de Contrières

avril-juillet 2016

au calendrier :

- **2 - 17 avril** : Vacances scolaires de printemps.
- **2 mai** : Réunion du conseil municipal .
- **4 – 8 mai** : Accueil de nos amis alsaciens (Comité de Jumelage Contrières-Bergbieten).
- **8 mai** : Cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945 (Association des Anciens Combattants).
- **6 juin** : Réunion du conseil municipal.
- **11 juin** : Repas africain (Jumelage & Coopération Zingan-Contrières-Bergbieten)
- **26 juin** : Randonnée et repas champêtre (Comité de jumelage Contrières-Bergbieten).
- **4 juillet** : Réunion du conseil municipal.
- **5 juillet** : Vacances scolaires d'été (jusqu'au 31 août).
- **24 juillet** : Fête de la Sainte-Marguerite

L'édito du Maire

Au tiers du mandat que vous nous avez confié, il est temps de faire le point des travaux effectués et à venir. Aussi nous vous proposons dans les semaines à venir une rencontre, afin que nous puissions échanger et ainsi recueillir vos suggestions (voir détails ci-dessous). Il est bon que vous puissiez nous apporter vos idées, pour le bien de toute la commune !

Comme nous vous l'avions annoncé dans la précédente "Lettre de Contrières", le projet de salle de convivialité avance.

Dans le courant de cette année, nous allons commencer à aménager le bourg (voirie, eaux pluviales, stationnement cimetièr... en collaboration avec les services départementaux. Un petit coup de "jeune" sera le bienvenu !

D'autre part, la procédure de reprise de concessions dans le cimetière est engagée et arrivera à échéance avant la fin de ce mandat.

Côté festivités, nous ne sommes pas en reste ! Coup d'envoi avec le vide-grenier ce **10 avril dernier**. Merci à toutes les bonnes volontés qui ont donné un sérieux coup de main au comité des fêtes !

A suivre, du **4 au 8 mai**, nous aurons le grand plaisir d'accueillir nos amis de BERGBIETEN ! Vous souhaitez en accueillir chez vous ? Faites donc signe au Comité de jumelage. Une occasion de se faire de nouveaux amis et ainsi de participer dans 2 ans, à Bergbieten, à la fête des 40 ans du jumelage !

L'activité ne manque pas à Contrières entre les concours de belote mensuels, les repas proposés par les associations, les rencontres du Club de l'Amitié et, ne l'oublions pas, la fête de la Sainte-Marguerite, qui cette année aura lieu le **24 juillet**.

Un beau printemps en perspective ! Et à très bientôt de vous rencontrer.

Camille Marie, votre Maire

A l'ordre du jour de cette « Lettre de Contrières », plusieurs thèmes autour desquels nous souhaitons échanger avec vous **MARDI 24 MAI (18h00)** ou bien **SAMEDI 28 MAI (10h30)**, selon vos disponibilités :

- Les bâtiments communaux : inventaire, mise aux normes, devenir... Sujet qui nous concerne tous, qu'il s'agisse du transfert de la mairie, de la construction de la nouvelle salle de convivialité, du devenir du bâtiment des écoles.

- Communes nouvelles et nouvelle Communauté de Communes : qu'en est-il ? Et que voulons-nous pour demain ? Un sujet qui suscitera certainement de vifs débats.

- Voirie, entretien, espaces verts : au tiers de ce mandat, c'est le moment de faire le bilan de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire. Aménagement du bourg, entretien des espaces communaux, assainissement... etc. Vous ne manquerez pas de nous faire part de vos avis !

- Et..... questions diverses.... Vous avez la parole !

Bâtiments communaux et accessibilité

Dans une lettre précédente (janvier 2015 n°12), nous avons alors fait un inventaire des bâtiments communaux et aborder le thème de « leur devenir ». Depuis lors, nous avons du reprendre le dossier et répondre à la demande de l'Administration, qui exige la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de ces bâtiments, qui rentrent dans la catégorie ERP (Etablissement Recevant du Public). Et ce n'est pas une mince affaire !

Commençons par **LA MAIRIE** ! Nul besoin d'être un expert pour comprendre que ce bâtiment, en l'état actuel, n'est absolument pas accessible aux personnes à mobilité réduite ! Y a-t-il une possibilité d'aménagement pour y remédier ? Sauf à engager des frais importants (ascenseur, parking adéquat...), cette option n'est pas envisageable. Ce qui veut dire transfert de la mairie.....

Ensuite passons à **L'ÉCOLE** ! Ce n'est plus un secret, l'école de Contrières n'accueillera plus d'élèves dans un avenir proche : notre RPI (regroupement pédagogique intercommunal Treilly-Contrières) sera alors réuni sur le site rénové de Treilly. Que faire de ce bâtiment qui a accueilli les enfants depuis de si nombreuses années ? Nous allons devoir nous mettre d'accord, quant à son devenir. Le projet d'y transférer la mairie est évoqué. Dans ce cas, il faudra là encore répondre aux normes d'accessibilité avec aménagement d'un plan incliné adapté, remise en état des locaux pour faciliter la circulation et adaptation de l'espace sanitaire.

Cet autre bâtiment communal qui, du statut de « salle des catéchismes » est passé au statut de « **salle des associations** » fait lui aussi l'objet de cette opération de mise aux normes. Il est vrai que ce bâtiment dispose déjà d'un accès direct et de plain-pied en voiture. Resterait à aménager un plan incliné, avec adaptation de la porte principale. L'idée d'y transférer la mairie, plutôt que dans le bâtiment « école », est soutenue par quelques-uns d'entre nous, d'autant plus que la nouvelle salle de convivialité offrira aux associations tout le confort et l'équipement souhaités.

Tous ces aménagements, que nous vous présentons succinctement, ne sont pas « optionnels » : nous avons l'obligation de les mener à bien. C'est coûteux, mais nous n'avons pas le choix.

Et ce n'est pas tout ! Il va nous falloir également prévoir un stationnement adapté à **l'entrée du cimetière**, ainsi qu'un cheminement de cette entrée à la porte latérale de **l'église**, qui sera elle aussi complétée d'un plan incliné, afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Pour finir, pensons aux **sportifs**, dont les « sanitaires » doivent aussi être aménagés pour répondre aux normes d'accessibilité.

Cet inventaire serait incomplet, si nous n'évoquions pas la nouvelle LA SALLE DE CONVIVIALITE ! (A lire ci-dessous)

Toute l'équipe municipale

La salle de convivialité

A ce jour, on peut dire que nous avons dépassé le stade du « projet » à proprement parlé. En collaboration avec l'architecte, Monsieur Hébert, et le programmiste, Monsieur Leclerc, toute une série d'appels d'offres a été lancée en janvier dernier. Après étude des offres réceptionnées, le choix des entreprises a été établi et sera rendu public lorsque le plan de financement aura été définitivement approuvé. Cette nouvelle salle sera constituée d'une part de ce qui est actuellement la cantine de l'école (rez-de-chaussée de l'actuelle mairie), et d'autre part d'une construction nouvelle, en prolongement de cet espace cantine. Même si le début des opérations pourra être lancé avant la fin de cette année, sachons que le gros des travaux ne pourra se faire qu'après le transfert de l'école à Treilly. Ci-joint un plan certainement plus évocateur que celui publié dans la précédente lettre qui vous présente votre future salle de convivialité. Et... en attendant, la vaillante « salle des fêtes », tient encore debout pour accueillir les festivités et rencontres des mois à venir.

L'aménagement du bourg

Une étude des services de la voirie du conseil départemental, qui a été approuvée par le conseil municipal lors de la réunion du 4 avril dernier, propose un aménagement du bourg autour de la place d'Alsace et le long du cimetière. Avant que le revêtement de la route qui longe le cimetière côté sud soit refait (D383), il y aura une remise en état complète du réseau d'eaux pluviales dans ce secteur, jusqu'à l'extrémité ouest du cimetière. D'autre part, la voirie entre la place d'Alsace et le cimetière sera matérialisée par un marquage spécifique et des places de stationnement seront alors définies le long de la place et du côté cimetière (notamment emplacement PMR). Par la suite, la portion de route qui monte de la place vers la mairie actuelle sera également refaite par le département : nous pourrons alors en profiter pour améliorer les stationnements en épi existants.

Communes nouvelles Nouvelles Communautés de Communes

Les communes nouvelles.

Face aux baisses de dotations pécuniaires, à la quasi nécessité de mutualiser les installations de tous ordres, face à la complexité accrue des tâches administratives et des responsabilités pesant sur les maires des petites communes rurales, l'Etat a fortement incité les communes à se regrouper, à unir leurs moyens en quelque sorte afin de mieux assurer les services que leurs compatriotes sont en droit d'attendre. Ainsi, le statut de « commune nouvelle » a été créé par la loi du 16 décembre 2010 réformant les collectivités locales, plus précisément par son article 21. Et pour renforcer encore cette attractivité, la loi du 16 mars 2015 garantissait le maintien des dotations de l'Etat pendant trois ans, aux communes fusionnées avant le 1^{er} janvier 2016.

Pour notre département qui comptait 601 communes, au moment où s'engageaient les discussions, une cinquantaine de projet a fait l'objet d'une étude. 36 communes nouvelles ont vu le jour au 1^{er} janvier, ces 36 communes regroupant 121 communes.

Sur le territoire national, 300 communes nouvelles ont été créées. La Manche est le département où l'on a le plus fusionné les communes et représente 12 % des communes nouvelles.

En ce qui concerne notre communauté de communes, quatre ont fusionné : Orval et Montchaton (désormais Orval-sur-Sienne), Quettreville et Hyenville.

Sans doute nos concitoyens ont-ils quelques idées pour Contrières ! mais une fusion n'est pas anodine, il convient d'en parler, de construire un véritable projet..... A suivre !

La fusion des communautés de communes.

L'arrêté du Préfet est tout récent, il date du 4 avril 2016 et précise les contours de notre future communauté de communes, à compter du 1^{er} janvier 2017.

Comme pressenti, elle regroupera la Communauté du Bocage coutançais, celle de Saint-Malo-de-la-Lande et celle de Montmartin-sur-mer. Cet EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale) regroupera 64 communes (ce chiffre tient compte des communes nouvelles créées au 1^{er} janvier).

Il faut désormais harmoniser les compétences, organiser la future gouvernance, le poids respectif des entités fusionnées. A cet effet, un comité de pilotage restreint a été constitué, qui regroupe les présidents et quelques vice-présidents des trois EPCI, ainsi qu'un comité de pilotage élargi à tous les vice-présidents. Par ailleurs, des groupes thématiques se réunissent pour favoriser la compréhension mutuelle et l'approche consensuelle sur des sujets majeurs : finances, commerce, tourisme, culture, littoral, agriculture, sport, écoles et jeunesse, petite enfance, environnement, assainissement, eau, voirie...

Toutes ces études gardent en fil conducteur la volonté affichée par les élus de maintenir l'indispensable proximité. C'est d'ailleurs pour maintenir cette proximité que seront créés, tant à Saint Malo qu'à Montmartin, des pôles de proximité (celui de notre EPCI est d'ailleurs en construction, près du centre culturel de Montmartin).

Ainsi, au 1^{er} janvier 2017, notre communauté de communes (dont le nom n'est pas encore fixé, mais qui mentionnera sans doute le Coutançais et la mer) sera forte de 64 communes, regroupant 48091 habitants, pour une densité de 74 habitants/km². Pour mémoire, notre département comptera désormais 6 EPCI, les 5 autres étant : « Presqu'île du Cotentin » (184 communes, 205.276 h), « Bocage Saint-Lois » (69 communes, 75.494 h), « Lessay - La Haye-du-Puits - Sèves et Taute » (31 communes, 22.510 h), « Granville Terre et Mer » (32 communes, 44.276 h) et enfin « Le Pays de la Baie du Mont Saint Michel » (136 communes, 104.272 h).

Eric de Laforcade

✂.....coupon à envoyer ou à déposer à la mairie de Contrières – le bourg – 50660 Contrières.....✂

NOM Prénom

- je participerai à la rencontre prévue : le **MARDI 24 MAI (18h00)** (*)
- je participerai à la rencontre prévue : le **SAMEDI 28 MAI (10h30)** (*)
- (*) rayer la mention inutile

Nombre de participants :

(Un verre de l'amitié sera offert à la fin de la réunion qui se tiendra dans la salle des fêtes de la commune)

Espaces verts – Entretien – Voirie –

Incivilités aux abords des containers de tri sélectif... Ça continue ! Jean-Denis, l'employé communal, a du passer une partie de sa journée à nettoyer les lieux, encombrés de cartons et journaux, par ailleurs judicieusement rendus à l'anonymat (adresses et identités des personnes concernées soigneusement effacées). Que faire ? Autre acte tout aussi répréhensible : l'abandon d'une bonne dizaine de pneus dans le chemin creux qui relie la route de Monceaux à la route de Cérences, dite « voie romaine ».

Rappel : l'abandon de déchets transportés, tout comme l'abandon d'épave, est puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€.

Entretien

Nous avons tous noté que dans les années, voire mois à venir, l'utilisation de pesticides sera formellement interdite. Il nous est donc conseillé de nous adapter à cette nouvelle pratique. Comment s'y prendre ?

- Les bords de route dans le bourg et ses abords : suggestion de laisser pousser l'herbe et d'y passer ensuite la tondeuse.

- Le cimetière : même si pour l'instant nous ne pouvons pas encore abandonner le traitement phytosanitaire, peut-être que chaque visiteur, visiteuse pourrait faire sa part en ôtant les quelques mauvaises herbes qui se trouvent à proximité des tombes de leurs proches.

Nous étudions les différentes options qui pourront nous permettre de passer à « zéro pesticide » : le désherbage thermique semble être bien sûr la solution la plus adaptée. Mais cela reste onéreux. Nous allons continuer à nous informer, notamment auprès des communes limitrophes, et vous tiendrons au courant de nos choix.

Voirie communale

Nous rappelons les termes de l'arrêté municipal qui porte à la connaissance des usagers la restriction de circulation sur la voirie communale desservant les lieux-dits "les Mézières" et "le Caillouet". Des travaux de remise en état de cette portion de voirie sont en cours, conduits par la communauté de communes de Montmartin.

A.Guilloche, M.Paumier, G.Letassey, D.Heurtaux

Au registre de l'état-civil de ces derniers mois...

- La naissance de **Sofia JAMARD ALVAREZ FERNANDEZ**, le 3 mars 2016

*Avec notre meilleur souvenir à **Bernard Heurtaux**, que beaucoup d'entre nous connaissions bien. Ce natif de Contrières, du village "La Rue", exploitant agricole au village "Goueslard" durant de nombreuses années, nous a quittés. Il a été inhumé dans notre cimetière communal le 2 mars dernier. Toute notre amitié à son épouse, Armelle Heurtaux.*

RENCONTRE AVEC VOS ELUS

LE(S) SUJET(S) QUE JE SOUHAITERAIS VOIR ABORDER LORS DE CETTE RENCONTRE :



JUMELAGE CONTRIERES-BERGBIETEN (Pascal Lecaudey, président).

Dans un peu moins de 4 semaines, nos 75 amis Alsaciens seront parmi nous pour le grand week-end de l'Ascension.

Chacun s'active pour les préparatifs de ce séjour de festivités, entre l'organisation de la journée du jeudi 5 mai, avec la messe, le traditionnel repas et la balade du vendredi, on a l'esprit bien occupé.

Les réunions se multiplient afin d'être prêts pour les accueillir **le mercredi 4 mai vers 19h00 avec un apéritif offert par la municipalité.**

Vu le nombre important de nos invités, nous sollicitons les familles de Contrières qui seraient disponibles pour les recevoir : il suffit alors de contacter ou la mairie ou les membres du comité de jumelage. Merci d'avance !

N'oubliez pas la **randonnée et le repas champêtre qui aura lieu le 26 juin** (le circuit n'est pas encore déterminé mais ça ne saurait tarder !).

Et encore une fois, bravo à tous les comédiens de la troupe de Regnéville ! La soirée théâtrale du 5 mars dernier a réuni de nombreux spectateurs enthousiastes.

ASSOCIATION des ANCIENS COMBATTANTS (Daniel Calipel, président)

Le programme de la sortie annuelle de l'association est fin prêt ! Cette année nous partons à la **découverte de ROUEN !** Notez bien la date : **mercredi 22 juin !** Un départ de bon matin de Contrières, afin d'être sur place en milieu de matinée et ainsi avoir le temps de découvrir la richesse architecturale de la ville : ses quartiers anciens et ses magnifiques édifices religieux. Après un déjeuner dans un restaurant du centre-ville, embarquement pour une croisière commentée. Puis sur le chemin du retour, nous ferons une halte à Pont l'Evêque. Une belle journée en perspective ! Avis aux amateurs !

Notons également : **jeudi 5 mai**, avec nos amis de Bergbieten, une gerbe offerte par le comité de jumelage sera déposée au monument aux morts, suite à la messe qui sera célébrée, ce jeudi de l'Ascension en l'église de Contrières. Puis, avec l'association des Anciens Combattants, ce sera la cérémonie du **8 mai** au monument aux morts, suivie du pot de l'amitié.



JUMELAGE COOPERATION ZINGAN-CONTRIERES-BERGBIETEN (Jacques Lefèvre, président)

A noter sur vos agendas : **le SAMEDI 11 JUIN !** Repas africain à partir de 20h30 à la salle des fêtes de Hyenville !

LE CLUB DE L'AMITIE (Yvon Lamotte, président).

Le rendez-vous mensuel du club de l'Amitié, c'est le 2ème jeudi de chaque mois ! Pour les 3 mois à venir, les dates à retenir sont : **le jeudi 14 avril, le jeudi 12 mai, le jeudi 9 juin.** Bienvenue au club !

La Lettre de Contrières

La salle de convivialité

